

COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊTS

Le Comité communal feux de forêts (CCFF) de Miramas œuvre à la prévention et à la protection du milieu naturel grâce à soixante bénévoles.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CCFF ?

La première mission du CCFF est la prévention et la sensibilisation au public afin d'éviter les incendies. Cela se concrétise par l'intervention auprès des scolaires pour les former très tôt.

Le CCFF procède à une surveillance étroite des massifs et alerte les sapeurs-pompiers à la moindre détection de risque. Ces surveillances sont renforcées entre le 15 juin et le 30 septembre ainsi que les jours de mistral.

Enfin le CCFF intervient sur les feux naissants, car leur véhicule n'est équipé que d'une citerne de 600 litres d'eau. Sur le terrain, ils s'emploient à guider les pompiers sur les chemins forestiers.

QUI PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE AU CCFF ?

Il faut avoir au minimum 16 ans, être disponible au moins trois heures par semaine (une sortie), sérieux, à l'écoute, avec ou sans permis. Les nouvelles recrues peuvent suivre plusieurs formations :

- stage d'initiation (obligatoire),
- formation radio et cartographie,
- formation prévention et secours,
- formation conduite du 4x4,
- formation sécurité opérationnelle.

COMMENT SE COMPORTE EN PÉRIODE DE CHALEUR ET DE MISTRAL ?

Avant de vouloir accéder aux différents massifs, il est important de se renseigner sur les possibilités de s'y rendre. En fonction des conditions météorologiques du moment, quatre niveaux de danger sont définis du 1er juin au 30 septembre :

- vert,
- jaune,
- orange,
- rouge (accès interdit).

Le niveau de risque applicable à chaque massif forestier est consultable à partir de 18h pour le lendemain sur [My Provence](#).

En savoir plus

Comité communal feux de forêts

Adresse : 77, avenue Jean-Moulin

Courriel : ccff@mairie-miramas.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h à 17h

Responsable

Benjamine Borsellino

Tél : 06 03 11 36 42

Courriel : benjamine.borsellino@gmail.com